



Confédération Nationale du Travail
Syndicat régional Santé Social
Education Culture 59/62
32 rue d'Arras 59000 Li
03 20 56 96 10 - ssec5962@cnt-f.org
web : <http://cnt-f.org/59-62>

NON AU DEMANTELEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Après plusieurs journées d'action puis de grève nationale dans les établissements et services d'accueil des jeunes enfants, le gouvernement reste sourd aux revendications des personnels de crèches, halte-garderie ou jardins d'éveil. Voici maintenant



plusieurs années que la casse du service public d'accueil des jeunes enfants s'accélère. Les réformes et décrets ne visent actuellement qu'à améliorer la "productivité" des établissements au dépens de la qualité du service d'accueil et des conditions de travail des salariés.

Parallèlement à ces politiques, c'est tout l'univers de la petite enfance qui est attaqué : avec les fermeture de classes en

école maternelle découlant des dizaines de milliers de suppressions de postes depuis dix ans, chaque année des enfants se retrouvent sans lieux d'accueil à la rentrée etc.

Concrètement afin de subvenir aux besoins d'accueil des enfants, l'état plutôt que de choisir de développer les capacités d'accueil en augmentant le personnel, en diminuant le temps de travail pour favoriser la qualité du service, en multipliant les emplois de professionnels les plus qualifiés (éducateurs et éducatrices, puéricultrice et auxiliaires de puériculture), choisit la politique la plus destructrice :

- > L'augmentation de la capacité d'accueil des assistantes maternelles de 3 à 4 enfants, donc plus de charge pour le personnel et moins d'attention pour les enfants
- > Même logique dans la création de regroupements d'assistantes maternelles pouvant

accueillir jusqu'à 16 enfants sans aucune règle collective de fonctionnement

> Enfin la création expérimentale de 8000 places de jardins d'éveil d'ici 2012 pour les enfants de deux à trois ans, prévoyant un taux d'encadrement d'un adulte pour 8 à 12 enfants au lieu d'un pour 8 enfants du même âge actuellement pratiqué dans les crèches

Les conséquences :

> Pour le personnel, des conditions de travail plus difficiles, la diminution des professionnels qualifiés, une quête toujours plus poussée à la rentabilité.

> Pour les enfants un environnement moins dédié à l'épanouissement et l'éveil, les établissements n'auront pour ambition que d'être de simples garderies de masse. Souvenons nous des propos du ministre Darcos considérant les enseignants de maternelle comme de simples « changeurs de couches ». Enfin cette politique provoque une augmentation des risques liée à la diminution du taux d'encadrement.

> Pour les parents, la baisse du taux de scolarisation aboutira à la nécessité de recourir plus fréquemment aux établissements d'accueil de jeunes enfants, augmentant ainsi leurs dépenses, favorisant de fait les inégalités. Les familles les plus favorisées seront les seules à pouvoir offrir à leurs enfants un service de qualité.

Le SSEC 59 62 dénonce les politiques mise en oeuvre par le gouvernement, une nouvelle fois, ce n'est pas la qualité du service public et des conditions des personnels qui est défendue mais la seule volonté de rentabiliser le secteur. Pourtant depuis longtemps nous savons que pour les enfants, l'essentiel se joue avant cinq ans. Cette politique s'attaquant aux crèches comme aux écoles, nous estimons indispensable de s'organiser conjointement entre parents, enseignants et personnels.

La CNT, signataire de l'appel "pas de bébé à la consigne"*, soutient partout les mouvements des travailleuses et des

travailleurs des établissements d'accueil des jeunes enfants dans la défense de leur emploi, de leurs sites et de leurs conditions de travail. L'ambition du gouvernement est d'ouvrir le marché aux entreprises privées dont les objectifs sont loin de l'épanouissement des enfants, mais plutôt de réaliser des profits sur le dos des salarié-e-s et sous payé-e-s et précarisé-e-s. Ainsi l'entreprise People & Baby nie tout droit syndical à ses employé-e-s : actuellement la section CNT de l'entreprise est réprimée pour son engagement syndical.



* <http://www.pasdebebesalaconsigne.com/>